

CR Réunion compostage partagé ville d'Auxonne – 19/02/2024

Présents :

Nicolas DUMUR (responsable Services techniques - Ville d'Auxonne)

Francine GUILLEMIN (responsable service Déchets - CAP Val de Saône)

Priscilla VAUTHEY (adjoite service Déchets - CAP Val de Saône)

Lise LE LAGADEC (chargée de prévention déchets - CAP Val de Saône)

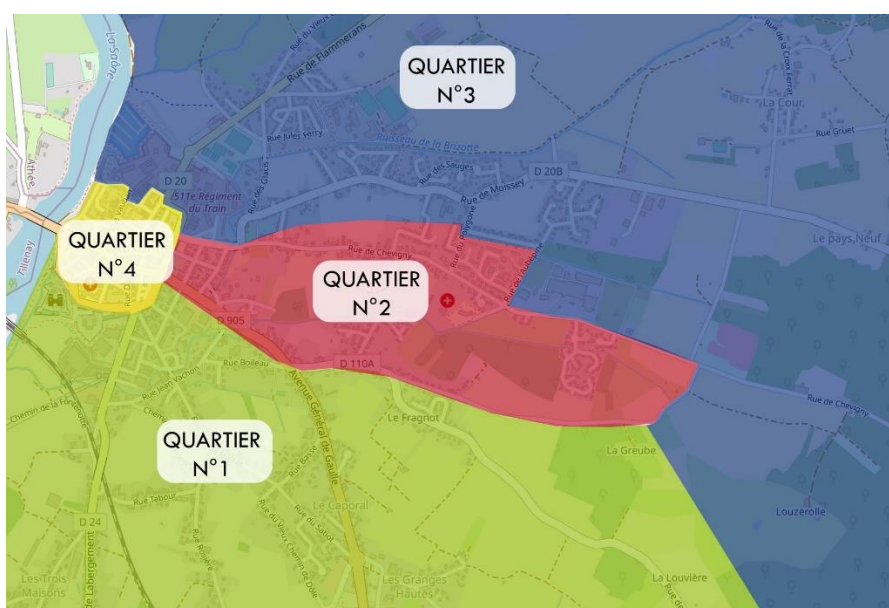
Cédric VAUTIER (vice-président en charge des déchets - CAP Val de Saône)

Peggy ROZIER-THOMAS (responsable de l'agence Est Côte-d'Or Orvitis)

Isabelle ROBERT (conseillère gestion copropriété agence Neyrat Immobilier Auxonne)

Une dizaine de membres des conseils de quartier de la Ville d'Auxonne

-
- Auxonne compte 4 conseils de quartiers (dont le périmètre correspond aux 4 bureaux de vote de la commune), et un conseil citoyen formé par les représentants de ces conseils de quartiers.



- L'objectif de la réunion est de proposer à la Ville d'Auxonne d'initier des projets de compostage partagé et de bénéficier de l'accompagnement de la Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône pour leur mise en place.
Pour rappel, la Communauté de communes finance l'achat du matériel pour un site de compostage partagé par commune, ainsi que la formation de 2 référents de site de compostage. Le site de compostage partagé est accompagné pendant la première année de fonctionnement par le maître composteur de la Communauté de communes.
A voir par la suite pour Auxonne, comment participer au financement de plus d'un site de compostage, au vu du nombre plus important d'habitants.

- Monsieur Felmann souligne que l'implantation de composteurs partagés à Auxonne se fera différemment selon que le site dessert un quartier, une copropriété, du pavillonnaire ou le centre-ville.
- L'accompagnement de la Communauté de communes est présenté pour le compostage individuel (vente de matériel à prix réduite, formations et visites à domicile) et le compostage partagé. Il est précisé que les bailleurs et syndics de copropriété sont accompagnés également, puisque la Communauté de communes finance pour moitié les coûts d'achat de composteurs. Concernant le cas d'Orvitis, le quartier d'habitat collectif de la Colombière à Auxonne est actuellement accompagné par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or sur la mise en place de sites de compostage en pieds d'immeuble, ainsi que sur le financement du matériel et l'accompagnement sur la première année de fonctionnement.
- Monsieur Vautier insiste sur le fait que le développement du compostage de proximité est priorisé sur le territoire car son coût est réduit par rapport à une collecte des biodéchets en porte-à-porte (solution qui nécessiterait 800 000€ de redevance supplémentaire). Néanmoins, une collecte séparée des biodéchets est malgré tout à l'étude par la Communauté de communes, via des points d'apport volontaire qui seront déployés sur le territoire au cours de l'année 2024 (le dimensionnement de ce dispositif est en cours d'étude). Un service de collecte des biodéchets sera également proposé aux professionnels producteurs de biodéchets, en porte-à-porte.

- Lieux d'implantation possible de composteurs partagés :

- Jardins du Marais (jardins partagés rue Boileau) → faisabilité technique vue avec Nicolas Dumur, accessible aussi aux jardiniers qu'aux habitants du quartier. Les jardins vont être réaménagés par la ville d'Auxonne pour fêter leurs 10 ans. Idéalement, le projet devrait être mis en place au printemps, vers fin mars-début avril.
- Rue Denis Gaillard (espace entre le n°6 et le n°8) → faisabilité technique vue avec Nicolas Dumur, voir le projet de future liaison douce le long de la Brizotte pour concilier les aménagements prévus. Des habitants du quartier, dont M. Bresson (membre du conseil citoyen) sont intéressés pour être référents de ce site de compostage potentiel.
- (M. Bresson 06 52 49 10 55)
- Espace vert à l'angle de la rue de la Petite Saône et de la rue Mignotte → faisabilité technique vue avec Nicolas Dumur. Permettrait de desservir les collectifs situés rue du jeu de l'arc notamment, et de répondre à une demande des syndics qui ont la gestion de ce patrimoine (Mme Robert de Neyrat Immobilier) était partante pour un site de compostage dans ce quartier).
- Sur la liaison douce partant de la rue Labergement jusqu'au château en passant derrière les collectifs d'Orvitis → faisabilité technique vue avec Nicolas Dumur, permettrait de desservir les locataires du bailleur notamment.
- Port Royal → un site avait été mis en place à l'époque, existe-t-il toujours ? Pourrait desservir les touristes de passage au port, mais cela peut poser un problème en termes de mobilisation de référents si les consignes d'apport ne sont pas respectées.
- Square public de la Porte de Comté → aux portes du centre-ville, et sur le trajet de l'école Pasteur. A étudier.

- Composteurs collectifs en déchèterie → pourraient effectivement desservir un grand nombre d'usagers, mais il faudrait un agent dédié à cette mission, et il serait difficile de trouver des référents bénévoles pour participer au bon fonctionnement du site. Cela semble difficilement envisageable au vu de l'aménagement actuel des déchèteries.
- Les membres du Conseil Citoyen sont intéressés pour que leur soit proposée une formation sur la pratique du compostage, qui pourrait se dérouler dans les locaux de la collectivité à Auxonne. Contacter M. Felmann (06 12 81 93 22 / dominique.felmann@forbo.com).
- **Pour les collectifs**
Madame Robert de Neyrat Immobilier identifie 4 copropriétés sur lesquelles du compostage partagé pourrait être envisagé :
 - La Caponnière au 10 A rue MALMANCHE
 - 3 rue Vauban
 - 21 rue du Port
 - 51 rue Antoine Masson
 - Résidence Bonaparte (site mutualisé avec résidences de l'Octroi et de Ste Anne)
- **Pour les professionnels**
Mme Moreau, présidente de l'UCIAA (Union Commerciale Industrielle et Artisanale d'Auxonne), peut travailler avec nous sur le sujet des déchets des professionnels producteurs de biodéchets.
(03 80 37 30 48 / 06 28 29 35 34 / uciaa21@gmail.com)